

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Le Nay - Técou

BP 80133

81604 GAILLAC Cedex

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Marché complémentaire du schéma directeur d'assainissement pour les inspections de réseaux

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution : le territoire de la communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

CPV principal : 71335000-5 Etudes techniques

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 151 750.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 6 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Une avance est prévue pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50 000 euros HT et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution (disponibilité, réactivité et cohérence du planning) pondéré à 15 sur 100 points.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.
3. Critère Valeur environnementale (gestion des déchets et sous-produits) pondéré à 5 sur 100 points.
4. Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points.
 - 4.1. Sous-critère Méthodologie et organisation pondéré à 30 sur 40 points.
 - 4.2. Sous-critère Qualité des matériels et matériaux pondéré à 10 sur 40 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 24-32-PAS

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/05/2024

Date limite de réception des offres : 26/06/2024 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 Toulouse CEDEX 07

Tél: 05.62.73.57.57 Fax : 05.62.73.57.40 Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr